



Nom du prestataire de compte : Quintet Private Bank (Europe) S.A

Date : 31 décembre 2018

Termes	Définition
« Banque en ligne »	Le prestataire de compte met à disposition du client un accès en ligne au compte
« Découvert »	Le prestataire de compte et le client conviennent à l'avance que le client peut emprunter de l'argent lorsqu'il n'y a plus d'argent sur le compte. Le contrat définit le montant maximal susceptible d'être emprunté et précise si des frais et des intérêts seront facturés au client
« Domiciliation »	Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction au prestataire de compte de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Le prestataire de compte vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier
« Extrait de compte »	Le prestataire de compte met à disposition du client un extrait de compte
« Fourniture d'une carte de débit »	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est prélevé directement et intégralement sur le compte du client
« Fourniture d'une carte de crédit »	Le prestataire de compte fournit une carte de paiement liée au compte de paiement du client. Le montant total correspondant aux opérations effectuées à l'aide de cette carte au cours d'une période convenue est prélevé intégralement ou partiellement sur le compte de paiement du client à une date convenue. Un contrat de crédit entre le prestataire de compte et le client détermine si des intérêts seront facturés au client au titre du montant emprunté
« Ordre permanent »	Le prestataire de compte effectue, sur instruction du client, des virements réguliers, d'un montant fixe, du compte du client vers un autre compte
« Retrait d'espèces »	Le client retire des espèces de son compte
« Tenue de compte »	Le prestataire de compte gère le compte utilisé par le client
« Virement »	Le prestataire de compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte